

FEDELEC à l'AG de QUALIFELEC

L'assemblée générale de QUALIFELEC s'est tenue le 23 juin dans les locaux de la SMABTP (à Paris, près de la Porte de Versailles), avec des représentants de FEDELEC, notamment Daniel HUCHER (Président FEDELEC 27 et Président QUALIFELEC pour la Normandie), Yves LORCH (Président Délégué à l'électricité FEDELEC, Président FEDELEC IDF et Administrateur QUALIFELEC) et Albert SARAGA (Administrateur FEDELEC IDF et Qualificateur QUALIFELEC).



Daniel HUCHER, en tant que Président QUALIFELEC pour la Normandie, a participé, avec son homologue des Pays de Loire et un représentant de SOCOTEC, à une table ronde sur le thème du résidentiel. Il nous présente les points forts de la journée.

« A l'occasion de cette AG a été nommé le **nouveau Président national de QUALIFELEC, Thierry SCHOTT**, qui remplace Yves JALAGEAS. Le bilan de l'année montre que le devenir de QUALIFELEC est assuré, il existera toujours des entreprises ayant besoin de se qualifier.

C'était la deuxième fois que tous les présidents étaient réunis, après une première rencontre l'année dernière à la Tour EDF. J'ai pu discuter avec les autres présidents et nous avons **échangé sur nos problématiques en région**.

Cette réunion a également été l'occasion de retrouver plusieurs partenaires, dont Philippe MARIOTTI pour EDF.

Plusieurs tables rondes ont été organisées sur des sujets d'actualité, avec les présidents des comités régionaux de QUALIFELEC et des partenaires extérieurs. Pendant la table ronde à laquelle j'ai participé, nous avons parlé des **tendances durables pour le résidentiel**. Un phénomène de fond va booster le marché de l'existant : **la rénovation des colonnes montantes**, devenue indispensable en raison de l'ancienneté du parc de logements collectifs et des nouveaux usages de leurs occupants. Depuis l'entrée en vigueur de la loi ELAN, l'Etat a engagé la rétrocession des colonnes montantes au Gestionnaire de Réseau. Or ENEDIS soustrait une grande partie de leur mise en conformité, ce qui nous offre des perspectives intéressantes. Pour accéder à ce marché, il faut que l'entreprise se qualifie¹.

Nous avons également abordé le **marché des bailleurs sociaux**, accessible grâce aux primes à la rénovation du chauffage électrique ; celui des **bornes de recharge de véhicules électriques**, en plein essor, qui nécessite de plus en plus d'entreprises pour les poser. Et un **point sécurité**, avec le problème de serrage des câbles sur les tableaux électrique pouvant être à l'origine de départs de feu : il est indispensable de sensibiliser nos clients à ce danger, de leur proposer des **contrats de maintenance pour prévenir les risques**.

Il existe donc de nombreuses opportunités de « business » récurrent, mais ce sont des marchés concurrentiels sur lesquels se positionnent certains nouveaux acteurs mus uniquement par le profit. Dans ce contexte, le rôle de QUALIFELEC est de sélectionner les entreprises sur des critères de qualité et de les faire monter en compétences. **La qualification est un atout pour l'image des artisans** et devient un pré-requis indispensable. »

Daniel HUCHER



1. Qualification Installations Électriques Logement Commerce Petit Tertiaire (LCPT) avec la mention Colonnes Montantes (CMO).